

DECRET N° 95-167 du 22 Mai 1995

Chargeant Monsieur Robert DOSSOU,  
Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération de l'intérim de  
Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des  
Finances pour compter du 22 Mai 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 22 Mai 1995, Monsieur Robert DOSSOU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1995

Pour le Président de la République, le Ministre  
d'Etat à la Présidence de la République, Chargé  
de la Coordination de l'Action Gouvernementale  
et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MAEC-  
MF 8 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORS 1.